

PAR COURRIEL

Le 30 janvier 2026

N/Réf. : 30417

Objet : Demande d'accès aux documents - décision

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 14 janvier 2026, visant à obtenir *les guides que détient la Direction des mesures et services suivants* :

- *Guide pratique - Application des normes du Programme d'appui aux collectivités (PAC);*
- *Guide pratique - Complétion des programmations PAC.*

À cet effet, nous vous transmettons ci-joint les renseignements demandés et détenus par le Ministère. Notez que ces documents constituent un effort de mise en forme, vulgarisé et non exhaustif, d'informations ayant pour but d'outiller les conseillères et conseillers en immigration régionale dans l'accompagnement qu'ils offrent aux partenaires lors de l'élaboration des programmations PAC ou dans leur complétion. Les renseignements qu'ils contiennent ne remplacent pas les textes de loi, les règlements, les directives ou les programmes officiels du Ministère.

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/.

Pour toute question relative à la présente décision, n'hésitez pas à nous contacter en répondant directement à ce courriel.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Tabita Nicolaica

**Responsable de l'accès aux documents et de la protection
des renseignements personnels**

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
1200 boul. Saint-Laurent, 7^e étage, bureau 7.200
Montréal (Québec) H2X 0C9

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

p. j.

Guide pratique – Application des normes du PAC

Introduction

Le présent guide a pour but d'outiller les conseillères et conseillers en immigration régionale dans l'accompagnement qu'ils offrent aux partenaires lors de l'élaboration des programmations PAC, ainsi que lors de l'analyse de ces projets.

Avant toute chose, pour être financé, il est important que le projet s'insère dans l'objectif général du programme et qu'il vise au moins un des objectifs du PAC, qui sont les suivants :

Objectif général du programme

Accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives. Il contribue avec d'autres programmes du Ministère et d'autres programmes gouvernementaux, à favoriser l'attraction, l'intégration et l'établissement durable des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.

Objectifs spécifiques

- Réunir les conditions propices à l'attraction, à l'établissement durable en région et à l'intégration des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles;
- Promouvoir des relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toute origine;
- Lutter contre le racisme, l'intimidation et la discrimination afin de favoriser un vivre-ensemble respectueux, égalitaire et inclusif.

Ainsi, avant de commencer à regarder les activités précises, il faut vous poser quelques questions :

- Est-ce que le projet vise la mission du MIFI, ou est-ce un projet visant à contribuer à la mission d'un autre ministère (ex : emploi, culture, etc.) ?
- Est-ce que le projet vise à agir sur le milieu, sur la collectivité, ou vise-t-il plutôt les individus ?
- Est-ce que le projet vise à rendre le milieu plus accueillant et inclusif ?

¹ Se référer aux normes du programme pour les activités admissibles, les activités non admissibles de même que les dépenses admissibles ou non

Quelques rappels importants

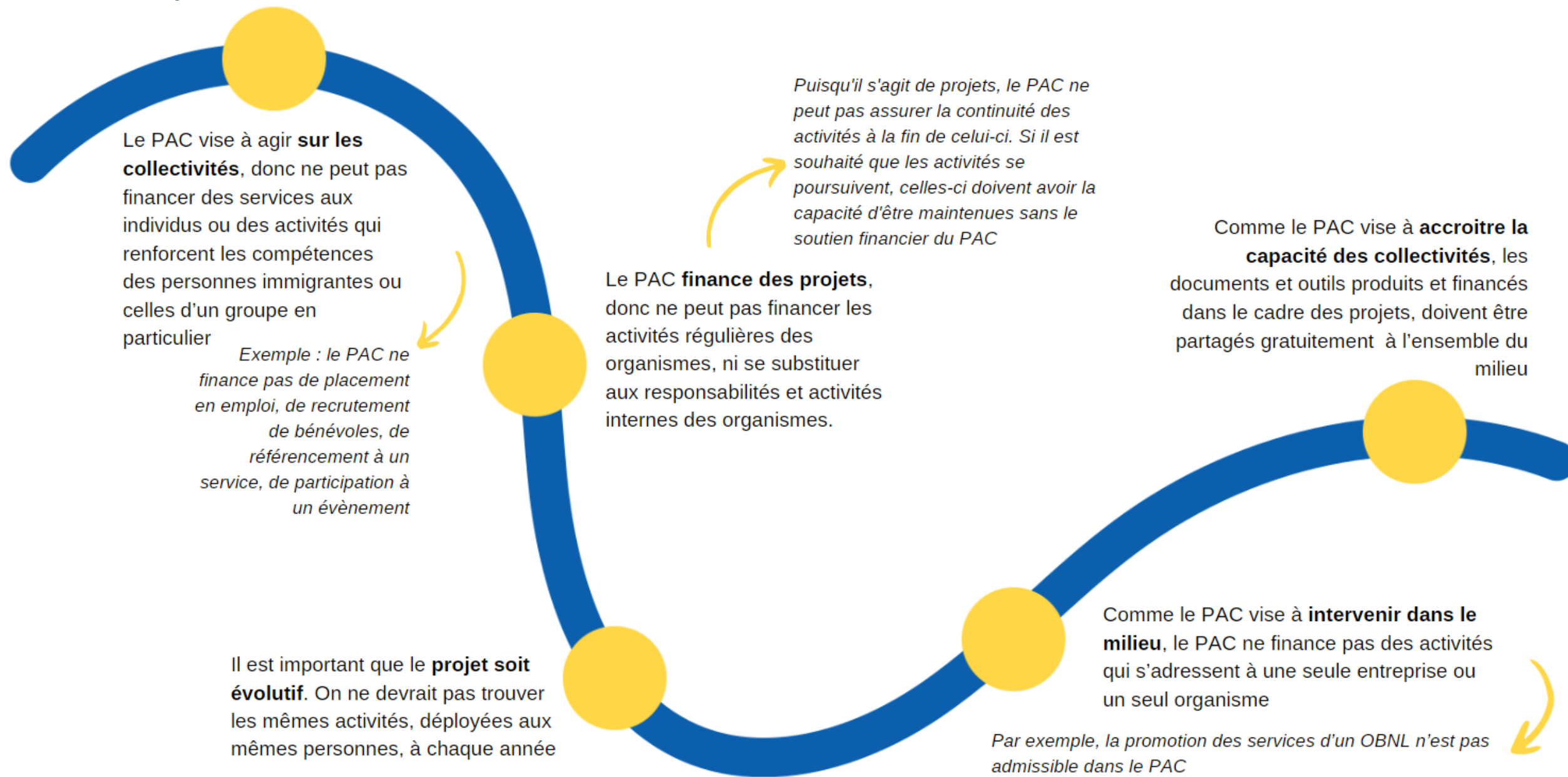


Table des matières

Fiche A – Sensibilisation et formation 4

Fiche B – Activités d'accueil et de reconnaissance6

Fiche C – Rapprochement interculturel et activités récréatives7

Fiche D – Évènements thématiques.....8

Fiche E – Réseautage et promotion de la région.....9

Fiche F – Développement de stratégies ou de politiques..... 10

Fiche G – Logement..... 11

Fiche H – Transport 12

Fiche I – Garderies et écoles 13

Fiche J – Emploi 14

Fiche K – Tables de concertation 15

Fiche L – Recherche..... 16

Fiche A – Sensibilisation et formation

Application des normes :

Les normes définissent comme admissibles *les activités de formation ou de sensibilisation visant à outiller les acteurs du milieu à l'accueil et à l'accompagnement des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles qui s'établissent dans la collectivité, ou qui permettent une meilleure reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise.*

Les moyens, les acteurs et les angles choisis pour la réalisation de ce type d'activité peuvent être variés, notamment via la création d'outils. Pour ce qui est de la production et la diffusion de journaux écrits, télévisés ou diffusés en ligne ou autrement (hebdomadaires locaux, journaux nationaux, journaux d'affaires, quotidiens, etc.), elles ne sont pas admissibles. Cependant la promotion d'une activité à travers de tels médias peut être acceptée si le partenaire fait la preuve de la pertinence et de l'efficacité de ces outils pour la sensibilisation de la population, et donc la réussite du projet. Les frais raisonnables pour la production de capsules vidéo sont également admissibles, lorsque cette production est insérée dans un ensemble cohérent d'activités. Il en est de même pour la création d'une page Internet ou d'un onglet dans celle-ci visant les objectifs d'une activité ou d'un projet. Les frais de création ou de publication sur les médias sociaux (Facebook, Tik Tok, Instagram, etc.), s'il y a lieu, seront traités au cas par cas.

Toutefois, en ce qui concerne les formations, il faut s'assurer que les activités ne relèvent pas de la gestion interne des organismes et des entreprises et qu'elles auront des répercussions sur l'ensemble du milieu.

Exemples d'activités admissibles

Sensibilisation des acteurs du milieu:

- Sensibiliser le milieu aux compétences interculturelles
- Sensibiliser les organismes à l'apport que les personnes immigrantes peuvent amener à leur organisation
- Sensibiliser les acteurs du milieu à la mise en place de mesures visant l'inclusion et la représentativité des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles au sein d'instances décisionnelles
- Sensibiliser les entreprises et les autres acteurs socio-économiques au racisme et la discrimination que peuvent vivre les personnes immigrantes, notamment en emploi
- Sensibiliser les employeurs à mettre en place de bonnes pratiques en matière d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes
- Organiser des activités d'information et de sensibilisation pour les employeurs sur les enjeux d'immigration

Sensibilisation de la population :

- Organiser des séances de sensibilisation visant à faire connaître les différentes cultures présentes dans la collectivité
- Produire des publications sur les réseaux sociaux présentant la participation des nouveaux arrivants
- Planifier des parutions médiatiques de messages d'ouverture et de sensibilisation sur les réalités interculturelles

Exemples d'activités non admissibles

Sensibilisation :

- Les activités de sensibilisation qui n'ont pas de lien avec l'immigration
- Les activités de sensibilisation qui s'adressent uniquement aux personnes immigrantes

Formation :

- Les formations en gestion de la diversité en entreprise
- Les formations des employés d'un seul organisme

- Produire le portrait d'employé.e.s de la MRC issu.e.s de la diversité et les diffuser sur les réseaux afin de sensibiliser la population à l'apport des personnes immigrantes
- Sensibiliser la population face à l'accueil des personnes immigrantes et au vivre-ensemble, en mettant en lumière les trajectoires et les récits des personnes immigrantes
- Sensibiliser et informer la population locale sur différents thèmes liés à l'immigration par des entrevues à la radio régionale
- Organiser une campagne promotionnelle de bienveillance, sous forme de diffusion de portraits de nouveaux arrivants dans les médias afin de sensibiliser la population sur leur rôle dans l'accueil des nouveaux arrivants et l'importance de l'accueil comme facteur de succès de la rétention et de l'intégration de ceux-ci
- Créer différentes publicités et affiches visant la sensibilisation à la diversité culturelle

Formation :

- Produire et déployer une offre de formation en compétences interculturelles pour différents secteurs du milieu
- Organiser des formations qui visent à comprendre et à lutter contre les préjugés, la discrimination et le racisme
- Réaliser des séances d'information sur diverses thématiques à l'intention du milieu et leur proposer un guide des ressources disponibles
- Outiller les partenaires et intervenants sur l'intervention en contexte interculturel
- Réaliser une cartographie des services offerts aux nouveaux arrivants et en assurer la diffusion auprès des acteurs du milieu

Fiche B – Activités d'accueil et de reconnaissance

Application des normes :

Les normes définissent comme admissibles *les activités de reconnaissance et les cérémonies de bienvenue à l'intention des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles nouvellement arrivées dans une collectivité.*

Il est donc possible d'organiser des activités où les personnes immigrantes nouvellement arrivées seront accueillies, présentées et mises en contact avec la communauté d'accueil. Cependant, pour rester dans l'esprit collectif du PAC et que celles-ci ne soient pas une activité d'intégration, les activités doivent inclure des personnes des communautés d'accueil.

Pour ce qui est des activités de reconnaissance, tels que des galas, le PAC ne peut pas financer un gala dans son entièreté. En effet, les événements ponctuels ne sont pas admissibles, sauf si essentiels à la réalisation du projet, de même que la remise de prix. Le PAC peut toutefois contribuer à la réalisation de certaines activités à l'intérieur du gala.

Également, ne sont pas admissibles : « *les dépenses liées aux boissons alcoolisées, les dépenses de tabac et de cannabis, le permis d'alcool et le permis de réunion* » ainsi que « *les dépenses liées à l'achat de cadeaux, dont les cartes-cadeaux* ». Il faut en tenir compte lors de l'analyse de l'admissibilité des activités.

Exemples d'activités admissibles

- Soutenir le milieu (exemple : municipalités, organismes) dans l'organisation d'activités d'accueil des nouveaux arrivants.
- Organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux immigrants dans les municipalités
- Organiser une cérémonie de reconnaissance de la diversité qui pourra être intégrée à un gala
- Tenir des cérémonies de bienvenue à l'intention des personnes immigrantes nouvellement arrivées dans les collectivités du territoire de la MRC afin de favoriser les échanges interculturels harmonieux et l'établissement durable
- Mettre en place un événement signature sur le territoire, afin de souligner l'arrivée de nouveaux arrivants et de favoriser le rapprochement interculturel avec la population locale

Exemples d'activités non admissibles

- Gala de reconnaissance
- Activités de bienvenue destinée aux personnes immigrantes pour leur présenter les services disponibles
- Concevoir et mettre en œuvre des cérémonies d'obtention de la résidence permanente ou citoyenneté canadienne.

Fiche C – Rapprochement interculturel et activités récréatives

Application des normes :

De par son essence, le PAC finance de nombreuses activités qui visent le rapprochement interculturel, notamment par le biais d'activités récréatives.

Sont admissibles :

- Les activités de nature récréative, telles que des sorties, celles-ci étant encadrées par des objectifs clairement identifiés au préalable, et réalisées dans le souci d'atteindre des objectifs durables en matière de pleine participation et d'établissement durable en région.
- Les activités qui font la promotion du rapprochement interculturel et de l'ouverture à la diversité.

Cependant, ne sont pas admissibles :

- Les colloques et tout événement ponctuel de ce type, sauf s'ils sont intégrés dans un projet cohérent, et réalisés dans le souci d'atteindre des objectifs en matière de pleine participation, d'établissement durable, et de relations interculturelles harmonieuses.

Ainsi, il est possible de financer des activités de nature récréative, si celles-ci servent de prétexte au rapprochement interculturel, à la sensibilisation, à la lutte contre la discrimination ou au racisme, etc. Toutefois, le PAC ne peut financer une activité purement festive. Ainsi, afin de s'assurer que les activités soient structurées et non seulement d'ordre « festives », la présence d'un animateur est requise. Également, les forums, colloque et autres événements doivent être essentiels au déroulement du projet pour être admissibles.

Exemples d'activités admissibles

- Organiser des événements culturels, de loisirs ou sportifs visant à favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles et y associer des moments d'échanges ou d'animation de manière bidirectionnelle)
- Créer une œuvre lors d'une activité d'échange et de rapprochement interculturel
- Organiser des événements visant le rapprochement des nouveaux arrivants avec des personnes de la communauté afin de favoriser les échanges interculturels
- Créer des lieux de rencontres et d'échanges et organiser des sorties, le tout dans une approche de découverte culturelle, éducative, sociale entre personnes immigrantes et non immigrantes, soit par l'art culinaire, des films documentaires sur les cultures d'ici et d'ailleurs, etc
- Organiser une activité de jardinage visant à promouvoir le rapprochement interculturel
- Intégrer dans les festivals des activités d'échanges interculturelles (kiosque, partage de coutume, etc.) afin de favoriser le rapprochement et l'ouverture à la diversité et la mobilisation des acteurs socioéconomiques de la collectivité
- Sensibiliser et appuyer les municipalités afin de développer un volet interculturel lors d'événements organisés dans la MRC

Exemples d'activités non admissibles

- Bonifier la programmation des activités en culture et loisirs, afin qu'elle soit plus adaptée aux populations issues de la diversité des quartiers et secteurs desservis
- Mettre sur pied des séances d'initiation aux activités hivernales et aux sports hivernaux s'adressant aux personnes issues de l'immigration.
- Organisation d'un spectacle
- Créer des occasions de rencontre afin de favoriser l'apprentissage du Français
- Organisation d'événement afin de célébrer des fêtes religieuses spécifiques, comme Noël, le Ramadan, Pâques

Fiche D – Événements thématiques

Application des normes :

Sont admissibles :

- Les activités liées à des événements thématiques et commémoratifs suivants : le Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

Cependant, **ne sont pas admissibles** :

- La célébration de fêtes nationales ou de commémorations
- Les activités axées sur la promotion d'us et coutumes ou à caractère religieux
- Les activités visant la promotion d'une idéologie

Exemples d'activités admissibles

- Développer et déployer des activités, en complémentarité avec le régional, dans certaines semaines thématiques (SQRI, Mois de l'histoire des Noirs, etc.)
- Organiser des activités de mise en valeur de la diversité et des personnes immigrantes ou des minorités ethnoculturelles à l'occasion de la semaine québécoise des rencontres interculturelles
- Réaliser des ateliers de déconstruction des préjugés et d'échange avec les entreprises du milieu , dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme et/ou la Semaine québécoise des rencontres interculturelles
- Organiser une Journée de l'Immigration dans la MRC dans le cadre de la semaine québécoise des rencontres interculturelles

Exemples d'activités non admissibles

- Organiser des cérémonies ou des événements commémoratifs pour honorer des individus.
- Activités qui font la promotion d'une culture en particulier

Fiche E – Réseautage et promotion de la région

Application des normes :

Les nouvelles normes rendent admissible la promotion des régions, excepté les séjours exploratoires, et vient cadrer les activités de réseautage pour qu'ils s'inscrivent dans la concertation entre les acteurs du milieu, dans le cadre de salons, foires, etc., visant à promouvoir les régions auprès des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles. Ainsi, les activités doivent davantage viser la promotion de la région et l'attraction des personnes immigrantes au sens large. Le réseautage ayant comme objectif d'entretenir un réseau de relations qui pourrait être utile sur le plan professionnel, notamment en recherche d'emploi, n'est pas dans le champ d'intervention du PAC.

Sont admissibles :

Les activités de réseautage entre les acteurs des collectivités afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles dans les régions hors de la CMM. Ces activités doivent viser davantage la concertation entre les acteurs du milieu, dans le cadre de salons, de foires et tout autre grand événement visant à promouvoir les régions auprès de ces personnes. Elles ne doivent pas viser les services d'accompagnement individuel pour les démarches d'établissement en région qui relèvent du PASI.

Cependant, **ne sont pas admissibles** :

- les activités de séjours exploratoires, sauf exception pour les territoires où ces activités ne sont pas offertes par un autre partenaire du Ministère en vertu du PASI.

Exemples d'activités admissibles

- Collaborer activement à la démarche de marketing territoriale locale dans le but de développer l'image et les atouts de la région pour les nouveaux arrivants.
- Dynamiser la promotion des atouts du milieu pour le rendre plus attrayant
- Participer au salon de l'emploi afin de faire la promotion de la région auprès des personnes immigrantes

Exemples d'activités non admissibles

- Activités de réseautage entre les employeurs et les personnes immigrantes, visant le placement en emploi

Fiche F – Développement de stratégies ou de politiques

Application des normes :

Les normes définissent comme admissibles les activités visant l'établissement durable des personnes immigrantes, ainsi que les activités qui encouragent les relations interculturelles harmonieuses et la pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles à la vie collective.

Ainsi, on peut financer la mise en place de politiques ou de stratégies qui ont pour visée l'immigration (ex : politique d'accueil), mais pas celles qui concernent uniquement le fonctionnement interne de l'organisme ou la gouvernance. Il est aussi à noter que le PAC en finance seulement l'élaboration, donc le suivi et la mise en œuvre de ces politiques et stratégies ne sera pas financé par le PAC.

Également, si l'organisme souhaite élaborer une politique ou une stratégie qui aborde la Diversité, celle-ci doit faire référence à la diversité ethnoculturelle et non la diversité au sens large.

Exemples d'activités admissibles

- Établir une politique municipale d'accueil des nouveaux arrivants (politique d'inclusion, diversité, etc) et la rendre publique
- Élaborer une stratégie pour favoriser la rétention des personnes immigrantes, notamment par la sensibilisation, auprès des entreprises et des acteurs du milieu, à l'importance de la francisation des immigrants et de leur pleine participation aux activités et à la vie citoyenne.
- Entamer les démarches de mise en place d'une stratégie d'attraction, d'accueil et d'intégration par l'établissement d'un comité de réflexion
- Développer et promouvoir une politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux arrivants

Exemples d'activités non admissibles

- Développer une politique de recrutement ou de dotation qui vise, entre autres, à attirer une main-d'œuvre qualifiée faisant partie des groupes visés, notamment les minorités ethniques et les minorités visibles
- Développer une politique interne d'intégration des employés issus de l'immigration
- Stratégie qui aborde la diversité au sens large (de genre, langue, statut socio-économique, croyance religieuse, etc.)

Fiche G – Logement

Application des normes :

Les activités liées au logement ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les normes. Le logement ne s'inscrit pas dans le champ de compétence du MIFI, toutefois celui-ci peut être abordé dans le cadre de certaines activités du PAC, si celles-ci s'inscrivent dans une des visées suivantes :

Sensibilisation visant à outiller les acteurs du milieu à l'accueil et l'accompagnement des PI

Promotion de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques.

Lutte à la discrimination et au racisme

Exemples d'activités admissibles

- Organiser des actions de sensibilisation/d'information pour les citoyens (propriétaires de maisons et de logements) quant aux besoins de location pour les personnes immigrantes et leurs familles
- Sensibiliser et informer le milieu municipal quant à leurs rôles et responsabilités dans le développement de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes immigrantes et de leurs familles, dans une optique de rétention sur le territoire
- Faire une tournée d'information auprès des propriétaires de logement pour les sensibiliser à la location de logement aux nouveaux arrivants
- Sensibiliser les instances et les acteurs locaux qui travaillent dans les dossiers du logement aux difficultés et défis propres aux personnes immigrantes à trouver un logement dans la région
- Organiser en collaboration avec les villes, les municipalités et les propriétaires d'immeubles locatifs, des ateliers d'échanges interculturels pour démystifier les préjugés et favoriser l'inclusion et l'établissement durable des personnes immigrantes
- Activités de sensibilisation des propriétaires à la non-discrimination dans l'accès au logement des personnes immigrantes

Exemples d'activités non admissibles

- Contribuer financièrement à la création/construction d'un hébergement temporaire
- Participer à un comité ou une table de concertation entourant la construction d'un logement
- Financer l'affichage d'offres locatives
- Veiller à intégrer les besoins des personnes immigrantes en matière de logements abordables dans le plan de développement du logement social de la Ville
- Établir un moyen de communication entre les propriétaires et les municipalités afin de connaître les locataires nouvellement établis sur le territoire.
- Mettre en place des instances de réflexions qui visent à trouver des solutions à la problématique du logement
- Accompagner les locataires victimes de discrimination

Fiche H – Transport

Application des normes :

Les activités liées au transport ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les normes. Le transport ne s'inscrit pas dans le champ de compétence du MIFI, toutefois celui-ci peut être abordé dans le cadre de certaines activités du PAC, si celles-ci s'inscrivent dans une des visées suivantes :

Sensibilisation visant à outiller les acteurs du milieu à l'accueil et l'accompagnement des PI

Promotion de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques.

Lutte à la discrimination et au racisme

Attention, il ne faut pas que le résultat direct des activités soit la mise en place ou l'amélioration du service de transport, car cela ne relève pas de la mission du MIFI et du PAC.

Exemples d'activités admissibles

- Renforcer les capacités et outiller le milieu afin qu'il puisse mettre en place des solutions pour l'amélioration de la mobilité chez les personnes et les familles immigrantes qu'il dessert
- Sensibiliser les acteurs du milieu face à la discrimination que peuvent vivre les personnes immigrantes dans les moyens de transport

Exemples d'activités non admissibles

- Encourager les services de transport à offrir des rabais aux personnes immigrantes
- Financer la mise en place de moyens de transport supplémentaires
- Poursuivre les démarches en lien avec l'étude de faisabilité sur le transport sur notre territoire pour bonifier l'offre de transport interurbain, collectif et actif.
- Poursuivre les travaux du comité afin de faire participer les acteurs locaux à l'amélioration du transport collectif au bénéfice des PI

Fiche I – Garderies et écoles

Application des normes :

Les activités tenues dans les garderies et les écoles relèvent, de façon générale, du ministère de l'Éducation ou du ministère de la Famille. Il faut donc s'assurer lors de l'analyse des activités qui concerne l'un de ce type d'établissement, que celles-ci ne relèvent pas du champ de compétence de ces ministères.

Cependant, le PAC peut soutenir des initiatives visant la sensibilisation, la lutte à la discrimination ou les échanges interculturels, par exemple, si elles sont distinctes des activités régulières des garderies et des écoles et si ces activités ne relèvent pas de leur gestion interne.

Exemples d'activités admissibles

Garderies :

- Sensibiliser le milieu sur les besoins de places en halte-garderie des familles issues de l'immigration
- Offrir un atelier de sensibilisation aux directeurs des garderies et aux éducatrices sur les besoins spécifiques des enfants issus de l'immigration

Écoles :

- Planifier et animer des ateliers de sensibilisation dans les écoles
- Sensibiliser le milieu scolaire, niveau secondaire, par des ateliers sur la diversité, l'inclusion et la tolérance
- Ateliers de sensibilisation pour les jeunes des écoles primaires et ateliers pour les jeunes des écoles secondaires
- Réaliser des ateliers d'échange afin de favoriser l'inclusion et la valorisation des personnes immigrantes
- Sensibiliser le milieu scolaire aux meilleures pratiques pour l'intégration des nouveaux arrivants

Exemples d'activités non admissibles

Garderies :

- Financer des places en garderie
- Participer à une table de concertation entourant la construction d'une garderie
- Mettre en place un service de garde

Écoles :

- Offrir une activité de sensibilisation dans le cadre d'un cours quelconque (les activités doivent avoir lieu en dehors des heures scolaire et du cursus régulier)
- Développer et offrir une activité de formation aux professeurs/gestionnaires d'un établissement scolaire
- Créer des comités d'accueil et d'intégration dans les différentes écoles pour les nouveaux élèves immigrants.

Fiche J – Emploi

Application des normes :

De façon générale, les activités qui touchent au domaine de l'emploi relèvent du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et donc, ne sont généralement pas admissibles au PAC. Il faut donc s'assurer lors de l'analyse des activités qui concernent les entreprises, que celles-ci ne relèvent pas du champ de compétence de ce ministère.

En considérant ceci, le PAC pourrait néanmoins financer des activités de sensibilisation, de mobilisation des acteurs socioéconomiques ou encore de lutte à la discrimination, par exemple.

Il faut toutefois s'assurer que l'activité vise la collectivité. En ce sens, l'activité ne doit pas viser à implanter quelque chose dans l'entreprise, ne doit pas concerner une seule entreprise, ne doit pas viser le placement en emploi, le jumelage entre les entreprises et les personnes immigrantes, le renforcement de compétences en emploi des personnes immigrantes, la gestion de la diversité en entreprise, etc. Les activités de coopération internationale ou celles se déroulant à l'extérieur du Québec sont aussi inadmissibles selon les normes. Le développement et le déploiement de mécanismes concernant le recrutement à l'étranger sont donc inadmissibles.

Exemples d'activités admissibles

À venir.

Exemples d'activités non admissibles

- Assurer une meilleure représentativité des communautés ethnoculturelles au sein des instances décisionnelles, instances de concertations et comités citoyens et donner un rôle prépondérant aux personnes issues de la diversité culturelle
- Offrir des programmes de parrainage professionnel et de stages en entreprise et en milieu organisationnel aux nouveaux arrivants, afin de faciliter leur intégration sur le marché du travail
- Mieux outiller les employeurs à travers une offre de formation sur la gestion de la diversité en emploi
- Mieux faire connaître et diffuser l'offre de services existante en employabilité auprès des employeurs
- Accompagner les entreprises et le personnel dédié au recrutement à reconnaître les expériences acquises à l'étranger qui se retrouvent dans les curriculums vitae des personnes immigrantes sans avoir à recourir à l'analyse et à l'évaluation comparative
- Développer un « Réseau Express » avec les partenaires pour répondre aux besoins des entreprises qui embauchent des nouveaux arrivants.
- Accompagnement et coaching des employés issus de l'immigration au sein de chaque entreprise.

Fiche K – Tables de concertation

Application des normes :

Les normes définissent comme non admissibles les activités liées à la mise en place de tables de concertation, sauf lorsqu'elles sont indispensables à l'atteinte des objectifs du projet et lorsqu'elles visent des résultats concrets dans le milieu. Également, les dépenses liées à la participation aux tables de concertation ne sont pas admissibles.

Pour qu'une table de concertation soit éligible au financement PAC, elle doit avoir des objectifs précis essentiels au projet. Le financement ne concerne que la mise en place, donc ne sera généralement que pour la première année de la convention. De plus, le PAC ne finance pas la participation, l'animation, ni la relance de tables déjà existantes.

Exemples d'activités admissibles

- Mise en place d'instances de réflexions visant à trouver des solutions aux enjeux des personnes immigrantes dans la collectivité (ex : logement, services de garde, etc) et proposer des stratégies et initiatives adaptées à leurs besoins
- Mettre en place d'une concertation régionale afin de sensibiliser les acteurs à l'apport des personnes immigrantes et de développer un plan d'intervention en attraction et rétention des PI
- Organiser des rencontres de codéveloppement et de concertation sur les enjeux et les défis de l'immigration régionale, de l'accueil des personnes immigrantes par la communauté et de l'aménagement du territoire, afin de cibler des solutions à la rétention sur territoire

Exemples d'activités non admissibles

- Assurer une meilleure collaboration et concertation multisectorielle entre les organismes impliqués dans l'accueil, l'accompagnement et la participation sociale, économique et culturelle des nouveaux arrivants
- Améliorer le partage de l'information entre les différents organismes qui œuvrent dans le domaine de l'immigration
- Arrimer ou maintenir les tables de concertation existantes
- Diffuser les informations, ressources et bonnes pratiques relatives aux enjeux de l'immigration auprès de tous les organismes membres d'instances de concertation, indépendamment de leur domaine d'action
- Participer à la table de concertation en immigration

Fiche L – Recherche

Application des normes :

Les normes définissent comme non admissibles les études, les recherches et les publications, sauf si les données qu'elles génèrent sont nécessaires à la mise en œuvre du projet. Dans ce cas, la portion finançable ne doit pas dépasser 15% du montant total du projet.

Ainsi, il faut justifier en quoi le projet de recherche est essentiel au déploiement du projet. Également, il faut se questionner sur la raison qui amène l'organisme à vouloir faire une activité de recherche pendant la phase de mise en œuvre, plutôt que de l'avoir fait dans la phase d'élaboration, et se demander si c'est encore pertinent de le faire.

Également, il faut garder en tête que le PAC ne paye pas pour l'achat de données et ne permet pas de collecter des informations nominatives, donc on ne fait pas de liste/recension de personnes.

Exemples d'activités admissibles

- Produire un état des lieux sous forme de recherche-action afin de cerner les obstacles freinant la participation des communautés ethnoculturelles à la vie sociale, économique et culturelle et trouver des pistes de solutions
- Faire un état de la situation en concertation avec les acteurs de la MRC, sur la présence, la disponibilité et la qualité des logements et des modalités de transport offertes aux personnes immigrantes sur le territoire

Exemples d'activités non admissibles

- Réaliser un portrait de la région sur la base des indicateurs d'une collectivité accueillante et inclusive (portrait socioéconomique et démographique de la région)
- Réaliser un portrait de l'offre culturelle et de la participation des personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles aux événements et s'en servir comme outil de mesure commun à tous les organismes culturels
- Réaliser une liste des personnes immigrantes nouvellement arrivées dans la région afin de leur transmettre des listes d'activités et d'organismes pouvant les aider

Guide pratique Accompagnement des directions régionales dans l'analyse des projets PAC

Objectif du guide

Le présent guide a été conçu afin de soutenir les directions régionales dans l'analyse des demandes reçues dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités. Il a pour objectif de favoriser la compréhension de l'application des objectifs du programme, tout en étant axé sur l'accompagnement des partenaires.

Celui-ci est un document de référence permettant de laisser place à la réflexion et au jugement professionnel. Les exemples donnés dans ce document sont à titre indicatifs et ne constituent pas une liste exhaustive ou restrictive.

Table des matières

Les objectifs du programme.....	3
Comprendre les objectifs	4
Analyser l'admissibilité.....	13
Rappels importants – Sens et portée du PAC	14
Questions de réflexion	15
La programmation.....	17
Programmation - Libellés	18
Programmation - Budget	19
Programmation – Résultats attendus	21
Programmation – Indicateurs	22
Valider le dossier avant la soumission au comité d'évaluation	24
Fiche de validation	25
Conseillères/conseillers en immigration régionale et coordonnatrices/coordonnateurs.....	25
Gestionnaires	26
Rôles et responsabilités	27
Rôle de la conseillère ou du conseiller en immigration régionale	28
Rôle de la coordonnatrice ou du coordonnateur.....	29
Rôle de la gestionnaire ou du gestionnaire	29
Rôle du comité d'évaluation	30
Rôle de la direction des mesures et services	31
Ressources	32

Les objectifs du programme



Réunir les conditions propices à l'attraction, à l'établissement durable en région et à l'intégration des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles

Deux axes peuvent être envisagés pour y arriver

On vise ici à préparer le milieu.

On n'agit pas directement en attraction individuelle (recrutement) ou en intégration.

Mobilisation des acteurs socioéconomiques en faveur d'une société accueillante et inclusive

Ici on vise à soutenir le milieu, à l'outiller (former) ou le sensibiliser afin qu'il se mobilise. Les cérémonies de bienvenue se rapportent généralement à cet objectif. Elles regroupent les personnes immigrantes, la communauté d'accueil et les élus et elles ont pour objectif, notamment, le rapprochement interculturel et la sensibilisation.

Attraction et établissement durable des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles hors de la CMM

Les activités financées en ce sens seront majoritairement des activités de sensibilisation des acteurs du milieu, notamment en lien aux enjeux, aux besoins des personnes immigrantes. Pour le volet attraction, les activités financées viseront la promotion de la région.

Exemple d'activité admissible #1

Activité	Budget alloué ¹	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action : Promouvoir la région en tenant un kiosque au Salon de l'immigration et de l'intégration afin de présenter les opportunités de la région	MIFI : Organisme municipal :	La région et ses opportunités sont mises en valeur afin de faire rayonner son caractère accueillant et inclusif.	Nombre de journées de présence Nombre d'outils de promotion créés Nombre de sondages complétés qui confirment un intérêt pour la région suite au passage au kiosque	2 jours 3 outils (dépliant, pancarte et vidéo) 50 sondages qui confirment avoir suscité un intérêt pour la région	Mai 2025	Personnes immigrantes présentes au salon	

...et son équivalent non admissible

Activité (s)	Budget alloué ¹	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action : Participer au Salon de l'immigration et de l'intégration	MIFI : Organisme municipal :	Des contacts sont créés avec de personnes immigrantes L'installation de personnes immigrantes en région est facilitée	Nombre contact créé Nombre d'entrevues réalisées Nombre de personnes établies	500 personnes 50 entrevues 25 personnes	Mai 2025	Personnes immigrantes résidant dans la CMM	

La différence principale ici est que les activités de promotion de la région qui sont financées dans le PAC ne doivent pas viser le recrutement, l'installation, le référencement ou toutes les autres activités qui sont déjà financées dans le PASI et qui ont une portée individuelle. L'activité doit d'abord viser la promotion de la région, de ses attraits, ses opportunités et son caractère inclusif. Il est toutefois possible que l'organisme travaille en complémentarité avec d'autres partenaires du territoire qui pourront agir de façon plus individuelle auprès des personnes immigrantes.

Exemple d'activité admissible #2

Activité	Budget alloué	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action : Organiser des cérémonies de bienvenue pour les nouveaux arrivants issus de l'immigration afin de favoriser le vivre-ensemble	MIFI : Organisme municipal :	La collectivité est accueillante et la communauté d'accueil et les acteurs du milieu se sentent impliqués dans l'accueil des personnes immigrantes	Nombre de cérémonies organisées Nombre de personnes de la collectivité présentes par cérémonie Nombre de personnes immigrantes nouvellement arrivées présentes par cérémonie Nombres de publications (réseaux, journaux) en faisant la promotion	2 cérémonies 100 personnes 20 personnes 6 publications	Septembre 2025 Avril 2026	La communauté d'accueil, les élus municipaux et les personnes immigrantes nouvellement arrivées	Un animateur en interculturel sera présent pour favoriser les échanges. La promotion de l'évènement sera faite sur les réseaux sociaux de la ville et dans le journal.

...et son équivalent non admissible

Activité (s)	Budget alloué	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action : Journée d'accueil pour les nouveaux arrivants	MIFI : Organisme municipal :	Les personnes immigrantes ont une meilleure connaissance des services du milieu.	Nombre de cérémonies organisées Nombre de personnes immigrantes nouvellement arrivées Nombre d'organismes présents	2 cérémonies 20 personnes 6 organismes	Septembre 2025 Avril 2026	Les personnes immigrantes et organismes du milieu	

Ici, on souhaite mobiliser les acteurs socioéconomiques en faveur d'une société accueillante et inclusive. La première activité permet de les mobiliser autour d'un objectif commun (accueillir les personnes immigrantes), donc la portée est collective. Les résultats de la deuxième activité ont une portée individuelle, puisque celle-ci s'adresse aux personnes immigrantes.



Promouvoir les relations
interculturelles harmonieuses entre
les Québécoises et les Québécois de
toute origine

3 axes peuvent être envisagés pour y
arriver

Outiller les acteurs du milieu sur l'approche interculturelle

Avec cet axe, on peut financer des activités de formation ou des activités qui visent à développer des outils de formation sur l'approche interculturelle pour les acteurs du milieu.

Créer des occasions de rapprochements interculturels

Cet axe permet de financer des activités récréatives (ex : sports, loisirs, arts), structurantes et qui mettent de l'avant les échanges entre les citoyennes et citoyens de la collectivité de toutes origines.

Attention à ne pas avoir une activité dont l'objectif est uniquement ludique. Les activités de type « découverte » relèvent du PASI. Pour assurer un aspect structurant, il faut prévoir une animation et des échanges.

Sensibiliser la population aux relations interculturelles harmonieuses

Cet axe permet de financer des activités de sensibilisation destinées à la population ou aux acteurs du milieu.

Une activité de sensibilisation doit s'adresser uniquement à la population d'accueil, puisque c'est le milieu qu'on veut sensibiliser.

Exemple d'activité admissible #1

Activité	Budget alloué ¹	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action: Former les intervenants du milieu afin qu'ils soient mieux outillés en contexte interculturel	MIFI : Organisme municipal :	Les intervenants sont mieux outillés et sont capables de favoriser les échanges et les rapprochements interculturels entre les personnes immigrantes et la communauté d'accueil	Nombre de séances de formation Nombre de personnes formées Proportion de personnes se déclarant mieux outillées pour réagir dans un contexte interculturel	2 séances 20 personnes par séances 75 % des participants	Octobre 2025 Janvier 2026	Tous les intervenants du milieu communautaire	Le contenu a été développé par un expert en interculturelité. Il devra toutefois être validé par le MIFI en amont. Les formations auront lieu sous forme de webinaires.

...et l'activité comparable non admissible

Activité (s)	Budget alloué ¹	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action 1.1 : Former les employés en intervention interculturelle	MIFI : Organisme municipal :	Les intervenants accompagnent mieux les personnes immigrantes	Nombre de séances de formation Nombre de personnes formées Proportion de personnes se déclarant mieux outillées pour sensibiliser aux relations interculturelles	2 séances 20 personnes par séances 75 % des participants	Octobre 2025 Janvier 2026	Employés de l'organisme	Le contenu a été développé par un expert en interculturelité. Il devra toutefois être validé par le MIFI en amont. Les formations auront lieu sous forme de webinaires.

Dans le premier exemple, on vise à renforcer la capacité du milieu à communiquer en contexte interculturel. Dans le second, on vise à augmenter les compétences professionnelles des intervenants, afin qu'ils puissent mieux exercer leur travail. Fournir les formations nécessaires à l'exercice de la fonction et des tâches des employés relève du rôle et des responsabilités des employeurs.

Exemple d'activité admissible #2

Activité (s)	Budget alloué	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action 1.1 : Favoriser le rapprochement et les échanges interculturels entre les jeunes adolescents en créant une œuvre artistique exprimant la réalité québécoise interculturelle	MIFI : Organisme municipal :	Les jeunes de la communauté d'accueil et les jeunes immigrants apprennent à se connaître, échangent et se rapprochent autour de la culture québécoise	Nombre d'activités Nombre de personnes par activité	12 activités 10 jeunes	À tous les mois	Les jeunes entre 12 et 18 ans, issus de l'immigration et de la communauté d'accueil	Un animateur spécialisé en interculturel sera présent pour orienter les échanges. Les groupes seront hétérogènes (ratio 50/50 sera visé) et les participants seront des participants uniques Les œuvres créées seront affichées dans les locaux de l'organisme

... et l'activité comparable non admissible

Activité (s)	Budget alloué	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action 1.1 : Activité artistique pour les jeunes adolescents issus de l'immigration	MIFI : Organisme municipal :	Les jeunes apprennent à créer une œuvre artistique et créer des liens en brisant l'isolement	Nombre d'activités Nombre de personnes par activité	12 activités 10 jeunes	À tous les mois	Les jeunes entre 12 et 18 ans, issus de l'immigration	Les œuvres créées seront affichées dans les locaux de l'organisme

La première différence est dans l’objectif de l’activité. Le premier exemple utilise la création de l’œuvre artistique comme un prétexte au rapprochement interculturel, alors que la deuxième activité est davantage ludique. **Plusieurs activités récréatives peuvent être un prétexte au rapprochement interculturel, mais elles ne sont pas toutes propices au rapprochement interculturel. Par exemple, une activité de Zumba ne permet pas les échanges. Il faut donc s’assurer que le but principal de l’activité sera effectivement l’échange et non seulement de réaliser une activité récréative.*

La deuxième différence est au niveau des résultats attendus. Le premier à une portée collective alors que le deuxième vise l’intégration des personnes immigrantes.

Enfin, la deuxième activité ne s’adresse qu’aux personnes immigrantes. Il est nécessaire, dans une activité de rapprochement interculturelle PAC, d’inclure la communauté d’accueil ainsi que les nouveaux arrivants.



Lutter contre le racisme, l'intimidation et la discrimination afin de favoriser un vivre-ensemble respectueux, égalitaire et inclusif

Deux axes peuvent être envisagés pour y arriver

Lutte contre le racisme et la discrimination

Activités de sensibilisation contre le racisme, la discrimination ou qui mettent de l'avant les efforts pour lutter contre le racisme ou la discrimination.

Reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise

Activités reliées aux événements thématiques (MHN, SACR, SQRI) ou encore de sensibilisation ou de formation qui ont pour but la reconnaissance du caractère pluriel de la société.

Exemple d'activité admissible #1

Activité (s)	Budget alloué	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action 1.1 : Atelier de sensibilisation sur le racisme et projection d'un film, dans le cadre de la SACR	MIFI : Organisme municipal :	La population est davantage sensibilisée à l'impact du racisme et elle est mobilisée pour pouvoir favoriser un milieu respectueux, égalitaire et inclusif	Nombre d'ateliers/projection Nombre de personnes présentes Taux de participants affirmant vouloir agir contre le racisme Nombre de questions/thèmes abordés dans le jeu-questionnaire	2 ateliers 30 par atelier 90 % des participants affirment repartir de conscientisés sur les actes de racisme 10 questions/thèmes	Entre le 21 et le 31 mars 2025	Population générale (communauté d'accueil et personnes immigrantes)	Les participants échangeront à la suite de la projection du film. Un jeu-questionnaire sera développé afin de structurer les échanges. Le contenu du jeu-questionnaire et le film seront approuvés par le MIFI au préalable L'animation sera faite par une ressource spécialisée en lutte contre le racisme

... et l'activité comparable non admissible

Activité (s)	Budget alloué	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action 1.1 : Projection d'un film, dans le cadre de la SACR	MIFI : Organisme municipal :	Un film est présenté	Nombre de projections Nombre de personnes présentes	2 films 30 par atelier	Entre le 21 et le 31 mars 2025	Population	

Dans le deuxième exemple, projeter un film ne permet pas, à lui seul, de rejoindre un des objectifs du PAC. De plus, le résultat est uniquement ludique. On doit viser la sensibilisation et non seulement la projection.

Exemple d'activité admissible #2

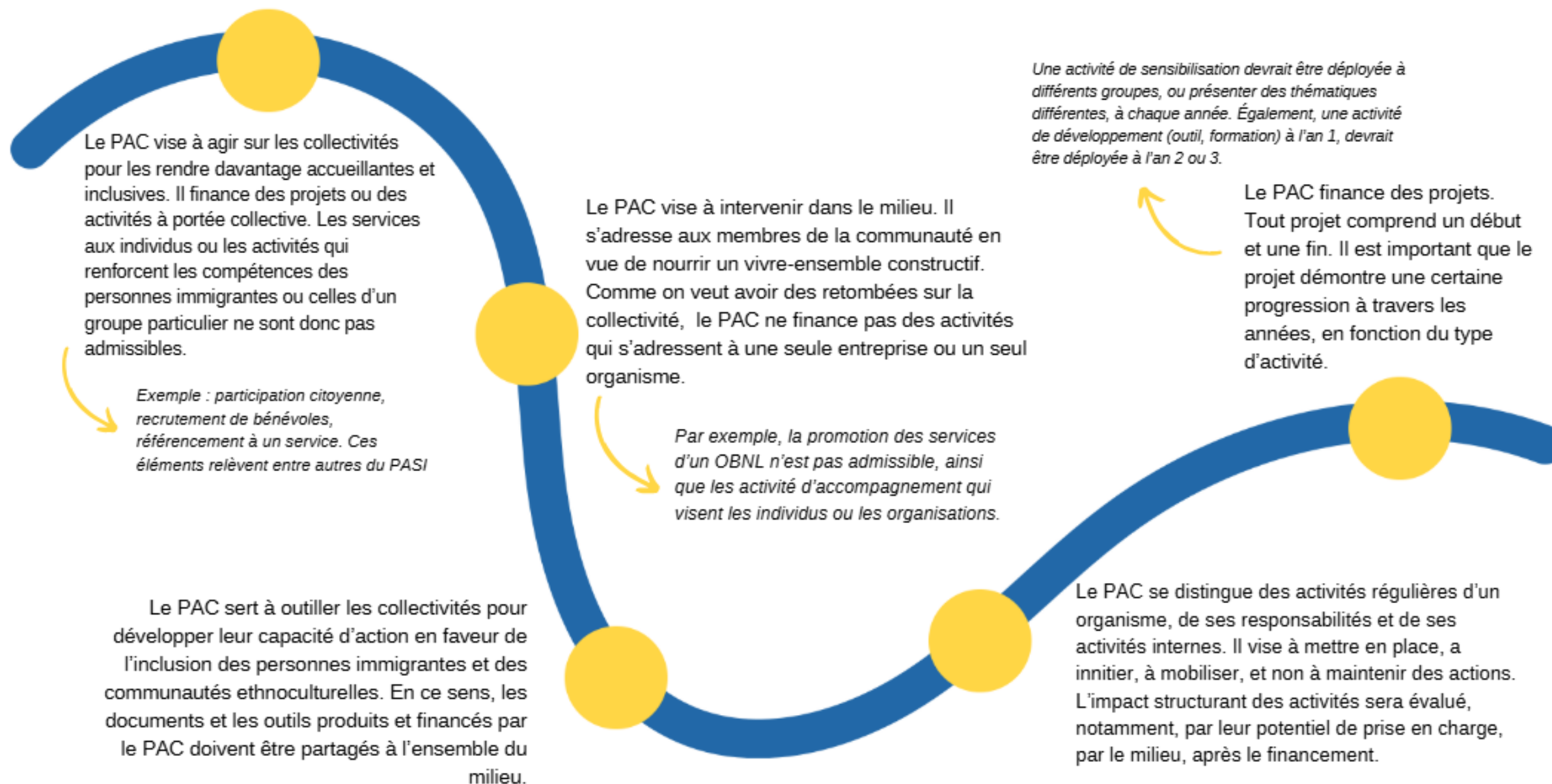
Activité (s)	Budget alloué	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action 1.1 : Mise sur pied d'une page sur le site internet de la ville afin de mettre en valeur l'apport et le parcours des entrepreneurs issus de l'immigration	MIFI : Organisme municipal :	La réussite des personnes immigrantes est mise de l'avant et on reconnait leur apport à la collectivité	Nombre d'entrepreneurs représentés (nombre d'articles ou de vidéo) Nombre de consultations sur la page Nombre d'articles faisant la promotion de la page à son lancement	10 articles/vidéos représentant 1 entrepreneur 5 000 consultations 3 articles dans les journaux locaux	Mars 2026	La population générale	Un appel à tous sera affiché sur le site de la ville, encourageant la population à suggérer des entreprises appartenant à des personnes immigrantes, afin qu'elles soient mises de l'avant sur la page à créer. La page sera créée par une compagnie spécialisée en création de sites web.

... et l'activité comparable non admissible

Activité (s)	Budget alloué	Résultats attendus	Indicateur(s) de suivi	Cible(s)	Échéance	Clientèle visée	Commentaires
Moyen d'action 1.1 : Mise sur pied d'une page sur le site internet de la ville afin de mettre en valeur les entreprises des entrepreneurs issus de l'immigration	MIFI : Organisme municipal :	Les entreprises des personnes immigrantes sont davantage connues	Nombre d'entrepreneurs représentés (nombre d'articles ou de vidéo) Nombre de consultations sur la page Nombre d'articles faisant la promotion de la page à son lancement	10 articles/vidéos représentant 1 entrepreneur 5 000 consultations 3 articles dans les journaux locaux	Mars 2026	La population générale	La page sera créée par une compagnie spécialisée en création de sites web.

La deuxième activité vise davantage la promotion des entreprises, ce qui n’a pas pour objectif la reconnaissance du caractère pluriel de la société. La première activité, quant à elle, démontre l’apport des personnes immigrantes. Le but est de présenter le parcours de ces personnes et leur contribution à la collectivité, et non de mettre leur entreprise de l’avant.

Analyser l'admissibilité



Admissibilité de l'activité

1- Est-ce que l'activité est suffisamment claire :

On comprend facilement ce que le partenaire souhaite faire, soit :

- L'objectif, le but visé par l'activité
- À qui l'activité s'adresse
- Le moyen utilisé (rencontres, vidéos, articles, conférences, etc.)
- Le sujet ou le thème
- Le nombre de personnes visées ou la récurrence

2- Est-ce que ça répond à un des trois objectifs spécifiques du PAC ?

- Réunir les conditions propices à l'attraction, établissement durable et rétention
- Promotion des relations interculturelles
- Lutte contre le racisme, la discrimination ou l'intimidation

3- Est-ce que cette activité relève davantage du PASI ? Si oui, non admissible.

Par exemple :

- Intégration des personnes immigrantes
- Activité collective avec retombées individuelles (activité d'intégration)
- Accompagnement, jumelage
- Offre des services ou vise la mise en place ou l'amélioration d'un service
- Participation citoyenne (bénévolat, politique)
- Sécurité alimentaire
- Briser l'isolement/créer des liens
- Découverte du sport ou de la culture
- Activité d'accueil visant la présentation des services ou des organismes du milieu

Une activité
uniquement
dirigée vers les
personnes
immigrantes est
une activité PASI

4- Est-ce que cette action relève généralement de la responsabilité interne de l'organisme ? Si oui, non admissible.

Par exemple :

- Formation des employés
- Activités courantes
- Promotion des services

5- Est-ce que cette action relève du champ de compétence et de la mission d'un autre ministère (ex : Habitation, emploi, éducation, culture, santé, services sociaux) ? Si oui, non admissible.

Il faut toutefois faire la nuance, en fonction des résultats attendus, de clientèle, etc. :

- Une activité littéraire qui vise à augmenter les compétences littéraires des personnes n'est pas admissible, mais une activité qui vise le rapprochement interculturel via la littérature pourrait l'être.
- Une activité qui vise à établir une liste de logement disponible n'est pas admissible, mais sensibiliser les propriétaires de logement face à la diversité serait possible.

Pertinence de l'activité

6- Est-ce que l'objectif répond à un enjeu du territoire et si oui, a-t-il été documenté par l'organisme?

7- Est-ce que le moyen choisi permet d'atteindre l'objectif souhaité ?

- Comment l'activité répond à l'objectif ?
- Est-ce qu'on voit le lien entre le moyen (ex : créer un guide) et l'objectif de l'activité (ex: outiller les intervenants)
- Y aura-t-il des résultats tangibles et mesurables?

- Est-ce que la clientèle cible est la bonne pour atteindre l'objectif ?

DOCUMENT DE TRAVAIL

La programmation

Moyen d'action/activité :

L'organisme y inscrit ce qu'il prévoit réaliser comme action, pour atteindre l'objectif spécifique visé. Il est important que le moyen d'action soit clair, détaillé et précis.

Quoi regarder dans la programmation :

- Est-ce qu'il y a un verbe d'action ?
- Est-ce qu'on peut voir la nature de l'activité, soit le moyen utilisé, le sujet, l'objectif recherché, la clientèle visée ?

EX : Sensibiliser (objectif) la population (clientèle visée) à la réalité des personnes immigrantes à leur arrivée (le sujet), par le biais de publications d'articles dans le journal local (le moyen).

Exemples de libellés qui manquent de clarté et qui devraient soulever des questions

- « Évènement interculturel de grande envergure » : Que veut-on financer exactement ? À qui cela s'adresse, dans quel but ?
- « Activité de rapprochement interculturel » : quelle sera l'activité, la clientèle, comment le rapprochement interculturel sera favorisé ?
- « Outiller les intervenants du milieu » : que veut-on dire par outiller, qu'est-ce qu'on veut financer ? Comment ? Sur quel thème ?
- « Mise en place de programmes pour encourager l'implication des acteurs locaux » : On finance quoi concrètement ? Que veut-on dire par programme ? Encourager l'implication dans quoi ?

Budget :

Le budget doit inclure tous les coûts reliés à l'action concernée. L'organisme doit y inclure la contribution du MIFI et leur propre contribution. Ces montants doivent inclure les coûts des ressources humaines et les frais d'administration. Dans la mesure du possible il faut privilégier les ressources locales. Il faut aussi tenir compte, lors de l'analyse des budgets, des spécificités régionales.

Quoi regarder dans la programmation :

- Est-ce que le montant est réaliste ? Pour une activité récréative, on peut calculer le coût par tête en fonction des cibles. Pour une activité de sensibilisation, on peut regarder le nombre d'heures en RH.

Barèmes budgétaires

Quelques questions à se poser afin d'évaluer le réalisme du budget :

Ressources humaines

Combien de temps en ressource est nécessaire à la préparation de l'activité?

Est-ce que l'activité nécessite l'implication de plus d'une ressource?

Combien de temps est nécessaire à sa réalisation?

Auront-ils besoin de faire appel à des sous-traitants ou des consultants?

Est-ce une ressource embauchée spécifiquement pour la réalisation du projet financé? Si oui, quelles seront ses attributions?

Le salaire proposé est-il réaliste selon les attributions ?

Quels sont les autres avantages inclus dans le salaire?

Les frais de déplacement sont-ils proportionnels aux déplacements réellement en lien avec le projet?

Les frais de téléphone cellulaire sont-ils uniquement consacrés au projet?

La ressource humaine est-elle déjà à l'emploi du partenaire et consacrera une partie de son temps au projet PAC? Si oui, quel pourcentage? Est-elle déjà affectée à d'autres projets financés par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec?

Activités

L'activité nécessite-t-elle :

- des déplacements ? La région dispose-t-elle de transport en commun ?
- des frais de nourriture (collation, café, repas) ?

- l'embauche d'un expert, animateur, médiateur, etc. ?
- qu'on produise des affiches, dépliants ou autres documents de promotion ?
- la mise en ligne d'une annonce dans les journaux ? Est-ce que la promotion sur les réseaux sociaux pourrait être privilégiée ?
- la location d'une tente, d'un local ou autres équipements ?
- des frais d'impression ou de diffusion ?
- des exigences techniques (vidéos, montage, graphisme, logiciel, etc.) ? Est-ce que le partenaire a des ressources qui ont ces compétences au sein de l'organisme?

**** se référer aux barèmes du SCT lorsqu'applicable***

Les résultats attendus

Les résultats doivent démontrer l'impact qui est recherché ou attendu sur la collectivité, avec la réalisation de l'activité.

Quoi regarder dans la programmation :

- Est-ce que le lien est direct entre l'activité et le résultat attendu ?
- Est-ce que le résultat attendu est unique à l'action ?
- Est-ce que le résultat premier vise la collectivité ou l'individu ?



- Les résultats attendus d'une activité n'équivalent pas à la réalisation de l'activité elle-même (le miroir de l'activité, ex : un événement est organisé)
- Inscrire une activité plutôt que le résultat (ex : création d'outils visant la sensibilisation)
- Inscrire une cible plutôt qu'un résultat (ex: 150 personnes présentes)
- Avoir le même résultat attendu pour toutes les activités

Exemples de résultats attendus qui témoignent de l'impact recherché dans la collectivité

Pour une activité de sensibilisation : La population est davantage sensibilisée aux difficultés connues par les personnes immigrantes à leur arrivée et joue un meilleur rôle dans leur accueil.

Pour une activité de formation ou qui vise à outiller le milieu : Les intervenants sont mieux outillés et facilitent les échanges et les rapprochements interculturels entre les personnes immigrantes et la communauté d'accueil.

Pour une activité de bienvenue : Des échanges ont lieu et les personnes immigrantes se sentent accueillies dans leur nouveau milieu. Un contact est créé entre les nouveaux arrivants et la communauté.

Pour une activité de reconnaissance : La réussite des personnes immigrantes est mise de l'avant et on reconnaît leur apport à la collectivité.

Pour une activité de rapprochement interculturel : Les jeunes de la communauté d'accueil et les jeunes immigrants apprennent à se connaître, échangent et développent des relations interculturelles harmonieuses.

Pour une activité de lutte contre la discrimination et le racisme : La population est davantage sensibilisée à l'impact de la discrimination et du racisme et elle est mobilisée pour favoriser un milieu respectueux, égalitaire et inclusif.

Pour une activité de promotion de la région : La région est mise en valeur et les personnes immigrantes connaissent mieux la région et ses opportunités.

Indicateurs et cibles

Les indicateurs et les cibles permettent de mieux saisir les activités et d'en apprécier leur portée, de mesurer le déploiement. Ils permettent aussi parfois de voir quelles seront les dépenses reliées à l'activité.

La plupart du temps dans les projets PAC, les indicateurs sont quantitatifs. Cependant, lorsqu'il est question d'activités de formation ou de sensibilisation, il peut être pertinent d'avoir un indicateur qualitatif, afin d'évaluer l'impact de l'activité.

Quoi regarder dans la programmation :

- Est-ce que les indicateurs et les cibles sont cohérents entre eux ?
- Est-ce qu'il y a une cible pour chaque indicateur ?
- Est-ce que le lien entre l'indicateur et l'activité est direct ?

Selon le glossaire du SCT un indicateur se définit comme « toute mesure significative, relative ou non, utilisée pour apprécier les résultats obtenus, l'utilisation des ressources (...) ». Plusieurs types d'indicateurs existent, notamment les indicateurs de résultats et de qualité.

Exemples d'indicateurs selon le type d'activité

Indicateur	Cible
Lorsqu'on parle d'une rencontre de sensibilisation, formation ou autres	
Nombre de personnes présentes	X nombre de personnes à chaque rencontre
Nombre d'organismes présents	X organismes
Nombre de rencontres	X nombre de rencontres
Nombre d'interventions des participants avec l'animation	X interventions
Pourcentage de personnes qui se sentent plus sensibilisées, plus outillées, plus ouvertes à la diversité, etc.	X % des personnes
Lorsqu'on parle d'un outil	
Nombre d'outils créés	X outils
Nombre de thématique/sujet abordé	X Thématiques
Nombre de partage de l'outil sur les plateformes	X partages
Nombre de téléchargements	X téléchargements
Nombre d'organismes utilisant l'outil	X organismes affirment utiliser l'outil
Lorsqu'on parle d'une publication (vidéos, article, documentaire)	
Nombre de vidéos, capsules, articles produits	X vidéos, capsules, articles
Nombre de vues par vidéos, capsules, articles	X vues par vidéos, capsules, articles
Nombre de partages des vidéos, capsules, outils	X partages sur les réseaux sociaux
Nombre de plateformes de diffusion	X plateformes
Nombre de commentaires ou pourcentage d'engagement sur les vidéos, capsules ou articles	X interactions sur chaque plateforme
Lorsqu'on parle d'une activité de rapprochement interculturel	
Nombre d'activités organisées	X activités (par mois, par semaine, par année)
Nombre de participants uniques	X participants par activité
Nombre de moments d'échanges	X moments d'échange par activité

Pourcentage des personnes affirmant repartir de la rencontre avec une nouvelle perception, compréhension ou une meilleure ouverture	X % des personnes
---	-------------------

DOCUMENT DE TRAVAIL

*Valider le dossier
avant la soumission
au comité
d'évaluation*

Conseillères/conseillers en immigration régionale et
coordonnatrices/coordonnateurs

Complétude du projet	CTR	Coordo
La programmation est complète (toutes les colonnes sont remplies)	☐	☐
La cohérence des phrases et les fautes de français dans la programmation ont été révisées	☐	☐
Il y a une cohérence entre les activités, les résultats attendus et les indicateurs/cibles	☐	☐
Les échéances sont détaillées (pas de « en continu »)	☐	☐
Les commentaires en lien à l'animation et à la validation du contenu sont inscrits	☐	☐
Les informations de la programmation sont pertinentes, précises et nécessaires à la compréhension des activités (il n'y a pas un excès d'informations)	☐	☐
Qualité et pertinence du projet		
Le projet est cohérent dans son ensemble	☐	☐
Le projet répond aux enjeux du territoire	☐	☐
Le projet est complémentaire aux autres projets ou activités du territoire	☐	☐
La qualité globale du projet répond aux exigences du PAC	☐	☐
Les activités sont précises et complètes (on comprend ce qu'on finance)	☐	☐
Les activités permettent de répondre aux objectifs généraux et spécifiques du projet	☐	☐
Les activités démontrent une progression à travers le projet, selon le type d'activité	☐	☐
Budget		
Le budget inscrit dans la programmation balance avec le montant total du projet	☐	☐
Le budget comprend la contribution MIFI et partenaire	☐	☐
Les ratios de contribution sont respectés	☐	☐
Les pourcentages maximums sont respectés (15 % recherche, 15 % évènements, 10 % frais d'administration)	☐	☐
Les frais d'administration et les RH sont ventilés dans les activités	☐	☐
Le coût des activités est réaliste en fonction des cibles, de la nature des activités	☐	☐
Le budget est réaliste en fonction des comparatifs de la région	☐	☐
Admissibilité		
Chaque activité répond à un objectif spécifique du PAC	☐	☐
Les activités sont admissibles selon les normes PAC	☐	☐
Les dépenses associées aux activités sont admissibles selon les normes du PAC	☐	☐
Les résultats attendus démontrent l'effet des activités sur la collectivité	☐	☐
Les activités ne sont pas en dédoublement avec un autre ministère, un autre projet sur le territoire ou avec les activités régulières de l'organisme	☐	☐

Gestionnaires

Qualité et pertinence (en fonction des informations fournies par les équipes)	
Le projet est structurant pour la région	☐
Le projet répond à un ou des enjeux locaux ou régionaux	☐
Le projet cadre dans l'écosystème existant et ajoute une plus-value	☐
Le projet est pertinent et nécessaire	☐
Le niveau de qualité du projet est suffisant pour le dépôt au comité d'évaluation	☐
Budget	
Le montant demandé est justifié en fonction de la région, des comparatifs, des activités	☐
Le budget a été validé et balance avec les montants recommandés. La contribution du MIFI, du partenaire et des autres frais est incluse dans la programmation.	☐
Le montant recommandé par le/la DR tient compte du retrait des activités non admissibles et des % maximums inscrits dans les normes	☐
Admissibilité	
L'admissibilité des activités a été questionnée auprès des équipes et validée subséquemment	☐
L'objectivité de la recommandation a été questionnée et validée	☐
Les actions non admissibles, en dédoublement ou manquant de précision ont été retirées ou précisées	☐
Le projet est dans la mission du MIFI et répond aux objectifs du PAC	☐
Le projet n'est pas en dédoublement avec les autres programmes du ministère (ex : PASI)	☐
Le projet n'est pas dans le champ d'action d'un autre ministère (éducation, culture, emploi, etc.)	☐
Le projet est complémentaire avec les autres projets financés sur le territoire	☐

Rôles et responsabilités

Rôle de la conseillère ou du conseiller en immigration régionale

Ce qu'il fait

- Accompagner les partenaires dans la compréhension des normes et des objectifs du PAC ;
- Évaluer l'admissibilité de l'organisme et la recevabilité de la demande ;
- Analyser les projets de façon objective et démontrer, dans la grille d'analyse des demandes, la pertinence du projet, sa complémentarité, ses forces et ses faiblesses, ainsi que tout autre élément important selon les critères d'analyse qui figurent dans les normes ;
- Proposer des modifications afin de préciser les actions et s'assurer de leur admissibilité;
- Proposer le retrait des activités non admissibles ;
- Documenter l'historique partenarial et tout autre élément pertinent à la recommandation du projet ;
- Proposer de recommander positivement les projets, et les activités, qui sont admissibles et conformes selon les normes ;
- Proposer au gestionnaire de refuser les projets
 - qui manquent de qualité (projets non structurants, qui manquent de cohérence, qui sont mal définis, qui sont incomplets, qui n'ont pas de valeur ajoutée pour le territoire, etc.) ;
 - qui sont non conformes (dossiers incomplets, demande appuyée sur des données erronées, contributions minimales non respectées, organisme non admissible, etc.) ;
 - non admissibles (projets qui ne relèvent pas de la mission du MIFI, ne respectent pas les normes ou les objectifs du programme, projets en dédoublement, etc).

Ce qu'il ne fait pas (les limites de l'accompagnement)

- Élaborer le projet avec le partenaire
- Réécrire le projet ou reformuler des activités en changeant la visée originale
- Prioriser la relation partenariale au détriment de la conformité, des normes et des intérêts du Ministère
- Engager le Ministère face au partenaire quant à l'acceptation du projet ou des activités

Rôle de la coordonnatrice ou du coordonnateur

Ce qu'il fait

- Soutenir les conseillères et les conseillers dans l'analyse de l'admissibilité des activités et des projets ;
- Agir à titre d'expert et de rôle-conseil auprès des conseillères et des conseillers quant aux normes du programme ;
- Accompagner les conseillers et conseillères dans la validation de l'admissibilité des projets et des activités ;
- Assurer une vigie quant à la qualité des projets recommandés et faire le tri des projets avant leur soumission au gestionnaire ;
- Valider que les analyses comportent l'ensemble des informations nécessaires et pertinentes à la recommandation (ex : historique partenarial) ;
- S'assurer de la complémentarité des projets et de l'absence de dédoublement.

Rôle de la gestionnaire ou du gestionnaire

Ce qu'il fait

- S'assurer que seulement les projets de qualité, pertinents, importants et admissibles sont soumis au comité d'évaluation ;
- Questionner les équipes sur l'admissibilité des activités et des projets recommandés ;
- S'assurer de la complémentarité et de l'absence de dédoublement sur le territoire ;
- S'assurer que les montants recommandés sont réalistes et équitables ;
- S'assurer de l'objectivité des recommandations.

Rôle du comité d'évaluation

Ce qu'il fait

- S'assurer que les projets et les activités qui seront financées correspondent aux objectifs et aux normes du PAC, ainsi que s'assurer de la conformité et de la qualité des projets recommandés (ex : projets structurant, cohérents et réalistes) ;
- Valider les informations manquant de précision auprès de la direction régionale concernée ;
- Justifier de façon détaillée et avec les explications normatives, le retrait des activités non admissibles ;
- Recommander les projets qui recevront une aide financière en tenant compte de l'enveloppe budgétaire et des montants disponibles et émettre une recommandation budgétaire ;
- Refuser les projets qui ne respectent pas les normes du programme.

Ce qu'il ne fait pas

- Le comité n'a pas comme rôle d'améliorer les projets, de reformuler, de corriger ou de suggérer des modifications. Le comité n'a pas le mandat de refaire l'analyse du projet ou de se substituer aux responsabilités de la direction régionale (ex : juger de la pertinence, s'assurer que le budget est raisonnable et balance, etc.)

Le comité ne devrait pas avoir à juger de l'admissibilité de l'organisme ou de la recevabilité de la demande, puisque ces éléments relèvent de la responsabilité des directions régionales. Toutefois, le comité peut refuser un projet s'il est face à des éléments qui mettent en lumière des enjeux sur l'admissibilité ou la conformité de l'organisme ou de la demande.

Rôle de la direction des mesures et services

Ce qu'elle fait

- Accompagner les directions régionales dans l'analyse des projets ;
- Fournir aux directions régionales des outils pour les appuyer dans leur analyse ;
- Tenir des ateliers d'accompagnement ;
- Coordonner la logistique du comité d'évaluation prévus au calendrier ;
- Animer et prendre les notes des échanges du comité d'évaluation ;
- Valider les montants finaux recommandés par le comité ;
- Transmettre les décisions aux autorités.

Pour consulter les autres outils, veuillez accéder au [site thématique de la DMS](#)

- Aide à la tâche
- Guide du comité
- Normes

Pour toute question supplémentaire, nous vous invitons à consulter le répertoire de questions et réponses : [+ de 200 questions répondues](#)

En cas d'incertitude sur l'admissibilité, les questions peuvent être déposées dans la FAQ-PAC : [FAQ-PAC](#)

Guide pratique – Application des normes du PAC

Introduction

Le présent guide a pour but d'outiller les conseillères et conseillers en immigration régionale dans l'accompagnement qu'ils offrent aux partenaires lors de l'élaboration des programmations PAC, ainsi que lors de l'analyse de ces projets.

Avant toute chose, pour être financé, il est important que le projet s'insère dans l'objectif général du programme et qu'il vise au moins un des objectifs du PAC, qui sont les suivants :

Objectif général du programme

Accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives. Il contribue avec d'autres programmes du Ministère et d'autres programmes gouvernementaux, à favoriser l'attraction, l'intégration et l'établissement durable des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.

Objectifs spécifiques

- Réunir les conditions propices à l'attraction, à l'établissement durable en région et à l'intégration des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles;
- Promouvoir des relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toute origine;
- Lutter contre le racisme, l'intimidation et la discrimination afin de favoriser un vivre-ensemble respectueux, égalitaire et inclusif.

Ainsi, avant de commencer à regarder les activités précises, il faut vous poser quelques questions :

- Est-ce que le projet vise la mission du MIFI, ou est-ce un projet visant à contribuer à la mission d'un autre ministère (ex : emploi, culture, etc.) ?
- Est-ce que le projet vise à agir sur le milieu, sur la collectivité, ou vise-t-il plutôt les individus ?
- Est-ce que le projet vise à rendre le milieu plus accueillant et inclusif ?

¹ Se référer aux normes du programme pour les activités admissibles, les activités non admissibles de même que les dépenses admissibles ou non

Quelques rappels importants

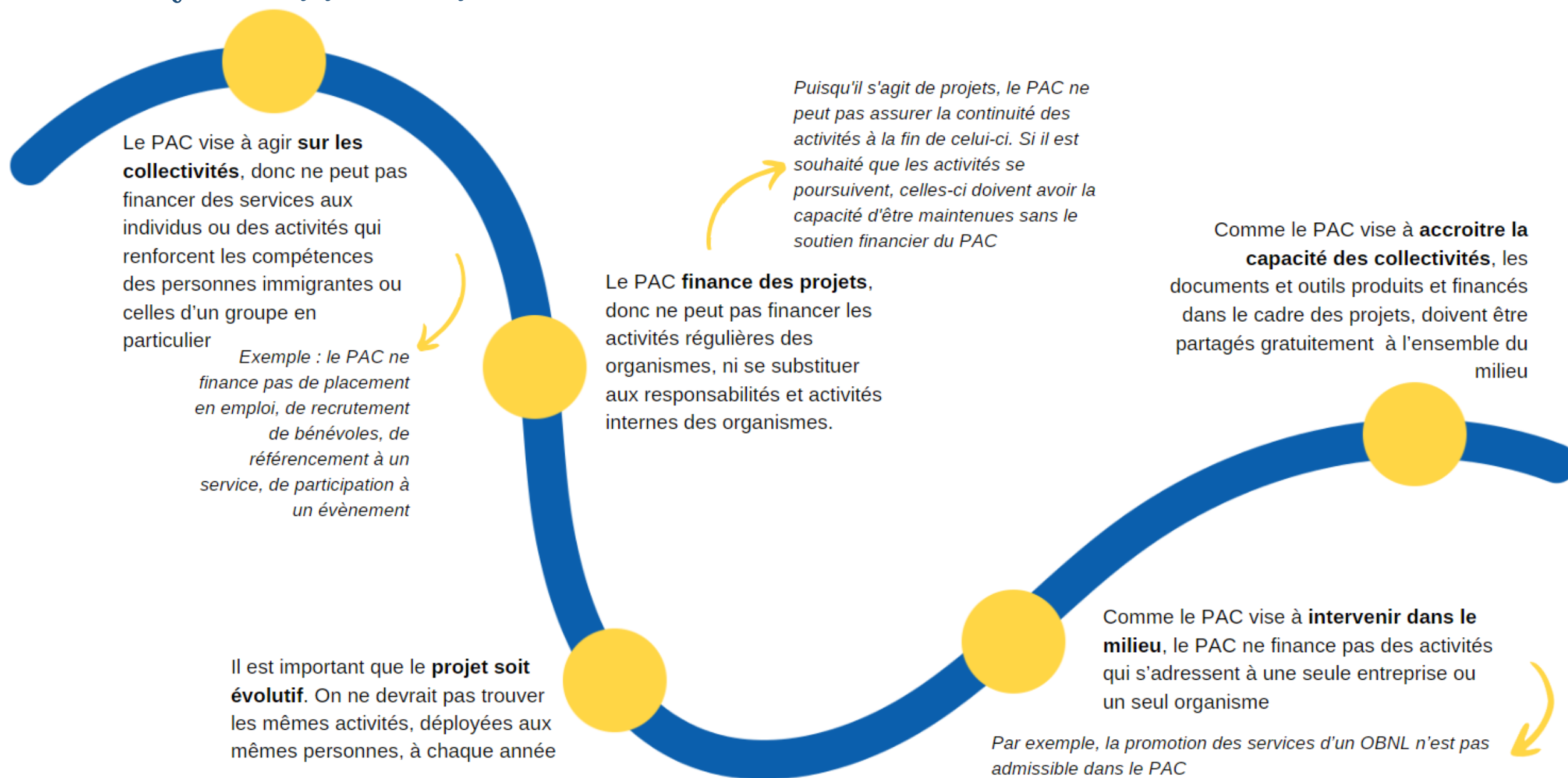


Table des matières

Fiche A – Sensibilisation et formation 4

Fiche B – Activités d'accueil et de reconnaissance6

Fiche C – Rapprochement interculturel et activités récréatives7

Fiche D – Évènements thématiques.....8

Fiche E – Réseautage et promotion de la région.....9

Fiche F – Développement de stratégies ou de politiques..... 10

Fiche G – Logement..... 11

Fiche H – Transport 12

Fiche I – Garderies et écoles 13

Fiche J – Emploi 14

Fiche K – Tables de concertation 15

Fiche L – Recherche..... 16

Fiche A – Sensibilisation et formation

Application des normes :

Les normes définissent comme admissibles *les activités de formation ou de sensibilisation visant à outiller les acteurs du milieu à l'accueil et à l'accompagnement des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles qui s'établissent dans la collectivité, ou qui permettent une meilleure reconnaissance du caractère pluriel de la société québécoise.*

Les moyens, les acteurs et les angles choisis pour la réalisation de ce type d'activité peuvent être variés, notamment via la création d'outils. Pour ce qui est de la production et la diffusion de journaux écrits, télévisés ou diffusés en ligne ou autrement (hebdomadaires locaux, journaux nationaux, journaux d'affaires, quotidiens, etc.), elles ne sont pas admissibles. Cependant la promotion d'une activité à travers de tels médias peut être acceptée si le partenaire fait la preuve de la pertinence et de l'efficacité de ces outils pour la sensibilisation de la population, et donc la réussite du projet. Les frais raisonnables pour la production de capsules vidéo sont également admissibles, lorsque cette production est insérée dans un ensemble cohérent d'activités. Il en est de même pour la création d'une page Internet ou d'un onglet dans celle-ci visant les objectifs d'une activité ou d'un projet. Les frais de création ou de publication sur les médias sociaux (Facebook, Tik Tok, Instagram, etc.), s'il y a lieu, seront traités au cas par cas.

Toutefois, en ce qui concerne les formations, il faut s'assurer que les activités ne relèvent pas de la gestion interne des organismes et des entreprises et qu'elles auront des répercussions sur l'ensemble du milieu.

Exemples d'activités admissibles

Sensibilisation des acteurs du milieu:

- Sensibiliser le milieu aux compétences interculturelles
- Sensibiliser les organismes à l'apport que les personnes immigrantes peuvent amener à leur organisation
- Sensibiliser les acteurs du milieu à la mise en place de mesures visant l'inclusion et la représentativité des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles au sein d'instances décisionnelles
- Sensibiliser les entreprises et les autres acteurs socio-économiques au racisme et la discrimination que peuvent vivre les personnes immigrantes, notamment en emploi
- Sensibiliser les employeurs à mettre en place de bonnes pratiques en matière d'accueil et d'inclusion des personnes immigrantes
- Organiser des activités d'information et de sensibilisation pour les employeurs sur les enjeux d'immigration

Sensibilisation de la population :

- Organiser des séances de sensibilisation visant à faire connaître les différentes cultures présentes dans la collectivité
- Produire des publications sur les réseaux sociaux présentant la participation des nouveaux arrivants
- Planifier des parutions médiatiques de messages d'ouverture et de sensibilisation sur les réalités interculturelles

Exemples d'activités non admissibles

Sensibilisation :

- Les activités de sensibilisation qui n'ont pas de lien avec l'immigration
- Les activités de sensibilisation qui s'adressent uniquement aux personnes immigrantes

Formation :

- Les formations en gestion de la diversité en entreprise
- Les formations des employés d'un seul organisme

- Produire le portrait d'employé.e.s de la MRC issu.e.s de la diversité et les diffuser sur les réseaux afin de sensibiliser la population à l'apport des personnes immigrantes
- Sensibiliser la population face à l'accueil des personnes immigrantes et au vivre-ensemble, en mettant en lumière les trajectoires et les récits des personnes immigrantes
- Sensibiliser et informer la population locale sur différents thèmes liés à l'immigration par des entrevues à la radio régionale
- Organiser une campagne promotionnelle de bienveillance, sous forme de diffusion de portraits de nouveaux arrivants dans les médias afin de sensibiliser la population sur leur rôle dans l'accueil des nouveaux arrivants et l'importance de l'accueil comme facteur de succès de la rétention et de l'intégration de ceux-ci
- Créer différentes publicités et affiches visant la sensibilisation à la diversité culturelle

Formation :

- Produire et déployer une offre de formation en compétences interculturelles pour différents secteurs du milieu
- Organiser des formations qui visent à comprendre et à lutter contre les préjugés, la discrimination et le racisme
- Réaliser des séances d'information sur diverses thématiques à l'intention du milieu et leur proposer un guide des ressources disponibles
- Outiller les partenaires et intervenants sur l'intervention en contexte interculturel
- Réaliser une cartographie des services offerts aux nouveaux arrivants et en assurer la diffusion auprès des acteurs du milieu

Fiche B – Activités d'accueil et de reconnaissance

Application des normes :

Les normes définissent comme admissibles *les activités de reconnaissance et les cérémonies de bienvenue à l'intention des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles nouvellement arrivées dans une collectivité.*

Il est donc possible d'organiser des activités où les personnes immigrantes nouvellement arrivées seront accueillies, présentées et mises en contact avec la communauté d'accueil. Cependant, pour rester dans l'esprit collectif du PAC et que celles-ci ne soient pas une activité d'intégration, les activités doivent inclure des personnes des communautés d'accueil.

Pour ce qui est des activités de reconnaissance, tels que des galas, le PAC ne peut pas financer un gala dans son entièreté. En effet, les événements ponctuels ne sont pas admissibles, sauf si essentiels à la réalisation du projet, de même que la remise de prix. Le PAC peut toutefois contribuer à la réalisation de certaines activités à l'intérieur du gala.

Également, ne sont pas admissibles : « *les dépenses liées aux boissons alcoolisées, les dépenses de tabac et de cannabis, le permis d'alcool et le permis de réunion* » ainsi que « *les dépenses liées à l'achat de cadeaux, dont les cartes-cadeaux* ». Il faut en tenir compte lors de l'analyse de l'admissibilité des activités.

Exemples d'activités admissibles

- Soutenir le milieu (exemple : municipalités, organismes) dans l'organisation d'activités d'accueil des nouveaux arrivants.
- Organiser une cérémonie d'accueil des nouveaux immigrants dans les municipalités
- Organiser une cérémonie de reconnaissance de la diversité qui pourra être intégrée à un gala
- Tenir des cérémonies de bienvenue à l'intention des personnes immigrantes nouvellement arrivées dans les collectivités du territoire de la MRC afin de favoriser les échanges interculturels harmonieux et l'établissement durable
- Mettre en place un événement signature sur le territoire, afin de souligner l'arrivée de nouveaux arrivants et de favoriser le rapprochement interculturel avec la population locale

Exemples d'activités non admissibles

- Gala de reconnaissance
- Activités de bienvenue destinée aux personnes immigrantes pour leur présenter les services disponibles
- Concevoir et mettre en œuvre des cérémonies d'obtention de la résidence permanente ou citoyenneté canadienne.

Fiche C – Rapprochement interculturel et activités récréatives

Application des normes :

De par son essence, le PAC finance de nombreuses activités qui visent le rapprochement interculturel, notamment par le biais d'activités récréatives.

Sont admissibles :

- Les activités de nature récréative, telles que des sorties, celles-ci étant encadrées par des objectifs clairement identifiés au préalable, et réalisées dans le souci d'atteindre des objectifs durables en matière de pleine participation et d'établissement durable en région.
- Les activités qui font la promotion du rapprochement interculturel et de l'ouverture à la diversité.

Cependant, ne sont pas admissibles :

- Les colloques et tout événement ponctuel de ce type, sauf s'ils sont intégrés dans un projet cohérent, et réalisés dans le souci d'atteindre des objectifs en matière de pleine participation, d'établissement durable, et de relations interculturelles harmonieuses.

Ainsi, il est possible de financer des activités de nature récréative, si celles-ci servent de prétexte au rapprochement interculturel, à la sensibilisation, à la lutte contre la discrimination ou au racisme, etc. Toutefois, le PAC ne peut financer une activité purement festive. Ainsi, afin de s'assurer que les activités soient structurées et non seulement d'ordre « festives », la présence d'un animateur est requise. Également, les forums, colloque et autres événements doivent être essentiels au déroulement du projet pour être admissibles.

Exemples d'activités admissibles

- Organiser des événements culturels, de loisirs ou sportifs visant à favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles et y associer des moments d'échanges ou d'animation de manière bidirectionnelle)
- Créer une œuvre lors d'une activité d'échange et de rapprochement interculturel
- Organiser des événements visant le rapprochement des nouveaux arrivants avec des personnes de la communauté afin de favoriser les échanges interculturels
- Créer des lieux de rencontres et d'échanges et organiser des sorties, le tout dans une approche de découverte culturelle, éducative, sociale entre personnes immigrantes et non immigrantes, soit par l'art culinaire, des films documentaires sur les cultures d'ici et d'ailleurs, etc
- Organiser une activité de jardinage visant à promouvoir le rapprochement interculturel
- Intégrer dans les festivals des activités d'échanges interculturelles (kiosque, partage de coutume, etc.) afin de favoriser le rapprochement et l'ouverture à la diversité et la mobilisation des acteurs socioéconomiques de la collectivité
- Sensibiliser et appuyer les municipalités afin de développer un volet interculturel lors d'événements organisés dans la MRC

Exemples d'activités non admissibles

- Bonifier la programmation des activités en culture et loisirs, afin qu'elle soit plus adaptée aux populations issues de la diversité des quartiers et secteurs desservis
- Mettre sur pied des séances d'initiation aux activités hivernales et aux sports hivernaux s'adressant aux personnes issues de l'immigration.
- Organisation d'un spectacle
- Créer des occasions de rencontre afin de favoriser l'apprentissage du Français
- Organisation d'événement afin de célébrer des fêtes religieuses spécifiques, comme Noël, le Ramadan, Pâques

Fiche D – Événements thématiques

Application des normes :

Sont admissibles :

- Les activités liées à des événements thématiques et commémoratifs suivants : le Mois de l'histoire des Noirs, la Semaine d'actions contre le racisme et la Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

Cependant, **ne sont pas admissibles** :

- La célébration de fêtes nationales ou de commémorations
- Les activités axées sur la promotion d'us et coutumes ou à caractère religieux
- Les activités visant la promotion d'une idéologie

Exemples d'activités admissibles

- Développer et déployer des activités, en complémentarité avec le régional, dans certaines semaines thématiques (SQRI, Mois de l'histoire des Noirs, etc.)
- Organiser des activités de mise en valeur de la diversité et des personnes immigrantes ou des minorités ethnoculturelles à l'occasion de la semaine québécoise des rencontres interculturelles
- Réaliser des ateliers de déconstruction des préjugés et d'échange avec les entreprises du milieu , dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme et/ou la Semaine québécoise des rencontres interculturelles
- Organiser une Journée de l'Immigration dans la MRC dans le cadre de la semaine québécoise des rencontres interculturelles

Exemples d'activités non admissibles

- Organiser des cérémonies ou des événements commémoratifs pour honorer des individus.
- Activités qui font la promotion d'une culture en particulier

Fiche E – Réseautage et promotion de la région

Application des normes :

Les nouvelles normes rendent admissible la promotion des régions, excepté les séjours exploratoires, et vient cadrer les activités de réseautage pour qu'ils s'inscrivent dans la concertation entre les acteurs du milieu, dans le cadre de salons, foires, etc., visant à promouvoir les régions auprès des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles. Ainsi, les activités doivent davantage viser la promotion de la région et l'attraction des personnes immigrantes au sens large. Le réseautage ayant comme objectif d'entretenir un réseau de relations qui pourrait être utile sur le plan professionnel, notamment en recherche d'emploi, n'est pas dans le champ d'intervention du PAC.

Sont admissibles :

Les activités de réseautage entre les acteurs des collectivités afin de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles dans les régions hors de la CMM. Ces activités doivent viser davantage la concertation entre les acteurs du milieu, dans le cadre de salons, de foires et tout autre grand événement visant à promouvoir les régions auprès de ces personnes. Elles ne doivent pas viser les services d'accompagnement individuel pour les démarches d'établissement en région qui relèvent du PASI.

Cependant, **ne sont pas admissibles** :

- les activités de séjours exploratoires, sauf exception pour les territoires où ces activités ne sont pas offertes par un autre partenaire du Ministère en vertu du PASI.

Exemples d'activités admissibles

- Collaborer activement à la démarche de marketing territoriale locale dans le but de développer l'image et les atouts de la région pour les nouveaux arrivants.
- Dynamiser la promotion des atouts du milieu pour le rendre plus attrayant
- Participer au salon de l'emploi afin de faire la promotion de la région auprès des personnes immigrantes

Exemples d'activités non admissibles

- Activités de réseautage entre les employeurs et les personnes immigrantes, visant le placement en emploi

Fiche F – Développement de stratégies ou de politiques

Application des normes :

Les normes définissent comme admissibles les activités visant l'établissement durable des personnes immigrantes, ainsi que les activités qui encouragent les relations interculturelles harmonieuses et la pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles à la vie collective.

Ainsi, on peut financer la mise en place de politiques ou de stratégies qui ont pour visée l'immigration (ex : politique d'accueil), mais pas celles qui concernent uniquement le fonctionnement interne de l'organisme ou la gouvernance. Il est aussi à noter que le PAC en finance seulement l'élaboration, donc le suivi et la mise en œuvre de ces politiques et stratégies ne sera pas financé par le PAC.

Également, si l'organisme souhaite élaborer une politique ou une stratégie qui aborde la Diversité, celle-ci doit faire référence à la diversité ethnoculturelle et non la diversité au sens large.

Exemples d'activités admissibles

- Établir une politique municipale d'accueil des nouveaux arrivants (politique d'inclusion, diversité, etc) et la rendre publique
- Élaborer une stratégie pour favoriser la rétention des personnes immigrantes, notamment par la sensibilisation, auprès des entreprises et des acteurs du milieu, à l'importance de la francisation des immigrants et de leur pleine participation aux activités et à la vie citoyenne.
- Entamer les démarches de mise en place d'une stratégie d'attraction, d'accueil et d'intégration par l'établissement d'un comité de réflexion
- Développer et promouvoir une politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux arrivants

Exemples d'activités non admissibles

- Développer une politique de recrutement ou de dotation qui vise, entre autres, à attirer une main-d'œuvre qualifiée faisant partie des groupes visés, notamment les minorités ethniques et les minorités visibles
- Développer une politique interne d'intégration des employés issus de l'immigration
- Stratégie qui aborde la diversité au sens large (de genre, langue, statut socio-économique, croyance religieuse, etc.)

Fiche G – Logement

Application des normes :

Les activités liées au logement ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les normes. Le logement ne s'inscrit pas dans le champ de compétence du MIFI, toutefois celui-ci peut être abordé dans le cadre de certaines activités du PAC, si celles-ci s'inscrivent dans une des visées suivantes :

Sensibilisation visant à outiller les acteurs du milieu à l'accueil et l'accompagnement des PI

Promotion de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques.

Lutte à la discrimination et au racisme

Exemples d'activités admissibles

- Organiser des actions de sensibilisation/d'information pour les citoyens (propriétaires de maisons et de logements) quant aux besoins de location pour les personnes immigrantes et leurs familles
- Sensibiliser et informer le milieu municipal quant à leurs rôles et responsabilités dans le développement de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes immigrantes et de leurs familles, dans une optique de rétention sur le territoire
- Faire une tournée d'information auprès des propriétaires de logement pour les sensibiliser à la location de logement aux nouveaux arrivants
- Sensibiliser les instances et les acteurs locaux qui travaillent dans les dossiers du logement aux difficultés et défis propres aux personnes immigrantes à trouver un logement dans la région
- Organiser en collaboration avec les villes, les municipalités et les propriétaires d'immeubles locatifs, des ateliers d'échanges interculturels pour démystifier les préjugés et favoriser l'inclusion et l'établissement durable des personnes immigrantes
- Activités de sensibilisation des propriétaires à la non-discrimination dans l'accès au logement des personnes immigrantes

Exemples d'activités non admissibles

- Contribuer financièrement à la création/construction d'un hébergement temporaire
- Participer à un comité ou une table de concertation entourant la construction d'un logement
- Financer l'affichage d'offres locatives
- Veiller à intégrer les besoins des personnes immigrantes en matière de logements abordables dans le plan de développement du logement social de la Ville
- Établir un moyen de communication entre les propriétaires et les municipalités afin de connaître les locataires nouvellement établis sur le territoire.
- Mettre en place des instances de réflexions qui visent à trouver des solutions à la problématique du logement
- Accompagner les locataires victimes de discrimination

Fiche H – Transport

Application des normes :

Les activités reliées au transport ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les normes. Le transport ne s'inscrit pas dans le champ de compétence du MIFI, toutefois celui-ci peut être abordé dans le cadre de certaines activités du PAC, si celles-ci s'inscrivent dans une des visées suivantes :

Sensibilisation visant à outiller les acteurs du milieu à l'accueil et l'accompagnement des PI

Promotion de l'ouverture à la diversité et de la mobilisation des acteurs socioéconomiques.

Lutte à la discrimination et au racisme

Attention, il ne faut pas que le résultat direct des activités soit la mise en place ou l'amélioration du service de transport, car cela ne relève pas de la mission du MIFI et du PAC.

Exemples d'activités admissibles

- Renforcer les capacités et outiller le milieu afin qu'il puisse mettre en place des solutions pour l'amélioration de la mobilité chez les personnes et les familles immigrantes qu'il dessert
- Sensibiliser les acteurs du milieu face à la discrimination que peuvent vivre les personnes immigrantes dans les moyens de transport

Exemples d'activités non admissibles

- Encourager les services de transport à offrir des rabais aux personnes immigrantes
- Financer la mise en place de moyens de transport supplémentaires
- Poursuivre les démarches en lien avec l'étude de faisabilité sur le transport sur notre territoire pour bonifier l'offre de transport interurbain, collectif et actif.
- Poursuivre les travaux du comité afin de faire participer les acteurs locaux à l'amélioration du transport collectif au bénéfice des PI

Fiche I – Garderies et écoles

Application des normes :

Les activités tenues dans les garderies et les écoles relèvent, de façon générale, du ministère de l'Éducation ou du ministère de la Famille. Il faut donc s'assurer lors de l'analyse des activités qui concerne l'un de ce type d'établissement, que celles-ci ne relèvent pas du champ de compétence de ces ministères.

Cependant, le PAC peut soutenir des initiatives visant la sensibilisation, la lutte à la discrimination ou les échanges interculturels, par exemple, si elles sont distinctes des activités régulières des garderies et des écoles et si ces activités ne relèvent pas de leur gestion interne.

Exemples d'activités admissibles

Garderies :

- Sensibiliser le milieu sur les besoins de places en halte-garderie des familles issues de l'immigration
- Offrir un atelier de sensibilisation aux directeurs des garderies et aux éducatrices sur les besoins spécifiques des enfants issus de l'immigration

Écoles :

- Planifier et animer des ateliers de sensibilisation dans les écoles
- Sensibiliser le milieu scolaire, niveau secondaire, par des ateliers sur la diversité, l'inclusion et la tolérance
- Ateliers de sensibilisation pour les jeunes des écoles primaires et ateliers pour les jeunes des écoles secondaires
- Réaliser des ateliers d'échange afin de favoriser l'inclusion et la valorisation des personnes immigrantes
- Sensibiliser le milieu scolaire aux meilleures pratiques pour l'intégration des nouveaux arrivants

Exemples d'activités non admissibles

Garderies :

- Financer des places en garderie
- Participer à une table de concertation entourant la construction d'une garderie
- Mettre en place un service de garde

Écoles :

- Offrir une activité de sensibilisation dans le cadre d'un cours quelconque (les activités doivent avoir lieu en dehors des heures scolaire et du cursus régulier)
- Développer et offrir une activité de formation aux professeurs/gestionnaires d'un établissement scolaire
- Créer des comités d'accueil et d'intégration dans les différentes écoles pour les nouveaux élèves immigrants.

Fiche J – Emploi

Application des normes :

De façon générale, les activités qui touchent au domaine de l'emploi relèvent du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et donc, ne sont généralement pas admissibles au PAC. Il faut donc s'assurer lors de l'analyse des activités qui concernent les entreprises, que celles-ci ne relèvent pas du champ de compétence de ce ministère.

En considérant ceci, le PAC pourrait néanmoins financer des activités de sensibilisation, de mobilisation des acteurs socioéconomiques ou encore de lutte à la discrimination, par exemple.

Il faut toutefois s'assurer que l'activité vise la collectivité. En ce sens, l'activité ne doit pas viser à implanter quelque chose dans l'entreprise, ne doit pas concerner une seule entreprise, ne doit pas viser le placement en emploi, le jumelage entre les entreprises et les personnes immigrantes, le renforcement de compétences en emploi des personnes immigrantes, la gestion de la diversité en entreprise, etc. Les activités de coopération internationale ou celles se déroulant à l'extérieur du Québec sont aussi inadmissibles selon les normes. Le développement et le déploiement de mécanismes concernant le recrutement à l'étranger sont donc inadmissibles.

Exemples d'activités admissibles

À venir.

Exemples d'activités non admissibles

- Assurer une meilleure représentativité des communautés ethnoculturelles au sein des instances décisionnelles, instances de concertations et comités citoyens et donner un rôle prépondérant aux personnes issues de la diversité culturelle
- Offrir des programmes de parrainage professionnel et de stages en entreprise et en milieu organisationnel aux nouveaux arrivants, afin de faciliter leur intégration sur le marché du travail
- Mieux outiller les employeurs à travers une offre de formation sur la gestion de la diversité en emploi
- Mieux faire connaître et diffuser l'offre de services existante en employabilité auprès des employeurs
- Accompagner les entreprises et le personnel dédié au recrutement à reconnaître les expériences acquises à l'étranger qui se retrouvent dans les curriculums vitae des personnes immigrantes sans avoir à recourir à l'analyse et à l'évaluation comparative
- Développer un « Réseau Express » avec les partenaires pour répondre aux besoins des entreprises qui embauchent des nouveaux arrivants.
- Accompagnement et coaching des employés issus de l'immigration au sein de chaque entreprise.

Fiche K – Tables de concertation

Application des normes :

Les normes définissent comme non admissibles les activités liées à la mise en place de tables de concertation, sauf lorsqu'elles sont indispensables à l'atteinte des objectifs du projet et lorsqu'elles visent des résultats concrets dans le milieu. Également, les dépenses liées à la participation aux tables de concertation ne sont pas admissibles.

Pour qu'une table de concertation soit éligible au financement PAC, elle doit avoir des objectifs précis essentiels au projet. Le financement ne concerne que la mise en place, donc ne sera généralement que pour la première année de la convention. De plus, le PAC ne finance pas la participation, l'animation, ni la relance de tables déjà existantes.

Exemples d'activités admissibles

- Mise en place d'instances de réflexions visant à trouver des solutions aux enjeux des personnes immigrantes dans la collectivité (ex : logement, services de garde, etc) et proposer des stratégies et initiatives adaptées à leurs besoins
- Mettre en place d'une concertation régionale afin de sensibiliser les acteurs à l'apport des personnes immigrantes et de développer un plan d'intervention en attraction et rétention des PI
- Organiser des rencontres de codéveloppement et de concertation sur les enjeux et les défis de l'immigration régionale, de l'accueil des personnes immigrantes par la communauté et de l'aménagement du territoire, afin de cibler des solutions à la rétention sur territoire

Exemples d'activités non admissibles

- Assurer une meilleure collaboration et concertation multisectorielle entre les organismes impliqués dans l'accueil, l'accompagnement et la participation sociale, économique et culturelle des nouveaux arrivants
- Améliorer le partage de l'information entre les différents organismes qui œuvrent dans le domaine de l'immigration
- Arrimer ou maintenir les tables de concertation existantes
- Diffuser les informations, ressources et bonnes pratiques relatives aux enjeux de l'immigration auprès de tous les organismes membres d'instances de concertation, indépendamment de leur domaine d'action
- Participer à la table de concertation en immigration

Fiche L – Recherche

Application des normes :

Les normes définissent comme non admissibles les études, les recherches et les publications, sauf si les données qu'elles génèrent sont nécessaires à la mise en œuvre du projet. Dans ce cas, la portion finançable ne doit pas dépasser 15% du montant total du projet.

Ainsi, il faut justifier en quoi le projet de recherche est essentiel au déploiement du projet. Également, il faut se questionner sur la raison qui amène l'organisme à vouloir faire une activité de recherche pendant la phase de mise en œuvre, plutôt que de l'avoir fait dans la phase d'élaboration, et se demander si c'est encore pertinent de le faire.

Également, il faut garder en tête que le PAC ne paye pas pour l'achat de données et ne permet pas de collecter des informations nominatives, donc on ne fait pas de liste/recension de personnes.

Exemples d'activités admissibles

- Produire un état des lieux sous forme de recherche-action afin de cerner les obstacles freinant la participation des communautés ethnoculturelles à la vie sociale, économique et culturelle et trouver des pistes de solutions
- Faire un état de la situation en concertation avec les acteurs de la MRC, sur la présence, la disponibilité et la qualité des logements et des modalités de transport offertes aux personnes immigrantes sur le territoire

Exemples d'activités non admissibles

- Réaliser un portrait de la région sur la base des indicateurs d'une collectivité accueillante et inclusive (portrait socioéconomique et démographique de la région)
- Réaliser un portrait de l'offre culturelle et de la participation des personnes immigrantes et communautés ethnoculturelles aux événements et s'en servir comme outil de mesure commun à tous les organismes culturels
- Réaliser une liste des personnes immigrantes nouvellement arrivées dans la région afin de leur transmettre des listes d'activités et d'organismes pouvant les aider